

CONDITIONS GENERALES

1. Sauf convention contraire et expresse acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières de la présente facture.
2. Aucune prestation de consultance ne sera entreprise sans que notre offre ne nous ait été renvoyée datée et signée et qu'un acompte de 30 % nous ait été versé.
3. Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables au comptant.
4. Toute réclamation relative à des services prestés doit, à peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture.
5. Toute facture non payée huit jours après son échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 3 % par mois entamé avec un minimum de 100€.
6. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles. Le vendeur pourra toutefois renoncer à la présente clause d'attribution de compétence et, s'il le préfère, citer devant la juridiction compétente en vertu du droit commun.